

Avenant

n° _____ du _____

au contrat d'études

n° _____ du _____

pour la prolongation des études

Entre:

1. L'Université de l'Ouest de Timișoara (UOT), avec le siège à Timișoara, département de Timiș, 4, Boul. Vasile Pârvan, enregistrée à l'Agence Nationale d'Administration Fiscale sous le numéro 4250670, représentée par son recteur, Monsieur Marilen Gabriel Pirtea, professeur des universités, dr., en tant que FOURNISSEUR DE SERVICES ÉDUCATIFS, ci-après dénommée UOT,

et

2. _____
citoyen _____, adresse de domicile (département, ville, rue, numéro, étage, entrée, appartement) _____,
pièce d'identité _____ série _____ numéro _____, délivrée par _____, le _____, numéro d'identification personnel (NIP) _____, en tant que BÉNÉFICIAIRE, ci-après dénommé(e) **étudiant(e)**, immatriculé(e) à la Faculté de _____, domaine d'études premier cycle (licence) _____, programme d'études _____, parcours: _____, statut financier: place soumise à des frais de scolarité.

il a été convenu cet avenant au contrat d'études, en tant qu'annexe au contrat d'études, pour une durée d'une année, concernant l'année académique 2023-2024.

Article premier. Objet de l'avenant au contrat d'études

Conformément à la législation en vigueur, la **Charte de l'Université de l'Ouest de Timișoara**, la **Charte des droits et des obligations de l'étudiant** et le **Règlement de la vie professionnelle des étudiants en premier et deuxième cycles (Licence et Master) de l'Université de l'Ouest de Timișoara**, de même qu'aux autres règlements intérieurs de l'Université de l'Ouest de Timișoara (UOT) et aux décisions du Sénat de l'Université, pendant l'année académique 2023-2024 l'étudiant(e) _____ bénéficie du statut « prolongation des études ».

Article 2. Financement

2.1. Le montant et la modalité de paiement des frais de scolarité sont fixés chaque année par le Sénat de l'UOT, conformément à la **Charte des droits et des obligations de l'étudiant**, au

Règlement de la vie professionnelle des étudiants en premier et deuxième cycles (Licence et Master) de l'Université de l'Ouest de Timișoara et à la Méthodologie de l'UOT d'organisation et de déroulement du processus d'admission pour les programmes d'études universitaires de premier cycle (licence).

2.2. Pour l'année académique **2023-2024**, étant donné son statut « prolongation des études », l'étudiant(e) doit payer les frais d'inscription dans le régime de scolarité « prolongation des études ». Ceux-ci sont fixés à 300 RON et doivent être payés lors du dépôt de la demande d'octroi du statut « prolongation des études ». Séparément, selon le cas, l'étudiant(e) devra payer:

- les frais d'examen, fixés à 100 RON/présentation – payé dans un délai maximum de 5 jours ouvrables à compter du début de l'année académique, pour les disciplines pour lesquelles il a rempli au cours d'une année académique précédente toutes les obligations prévues dans le dossier de la discipline et qui sont mentionnées avec cette caractéristique dans le Contrat des disciplines;

- les frais d'une matière qui est recontractée – méthode de calcul : frais annuels de scolarité/60 x nombre de crédits rattachés à la matière respective - payé dans un délai maximum de 5 jours ouvrables à compter du début de l'année académique, pour les disciplines pour lesquelles l'étudiant n'a pas rempli au cours d'une année académique précédente toutes les obligations prévues dans le dossier de la discipline et qui sont mentionnées avec cette caractéristique dans le Contrat de disciplines.

2.3. Le non-respect des dispositions relatives au paiement des frais de présentation à un examen de rattrapage ou des frais d'une matière recontractée entraîne l'interdiction de se présenter à l'examen.

Article 3. Dispositions finales

3.1. Le Doyen de la faculté, par délégation du Recteur de l'UOT, arrêté n° _____, signe le présent avenant au contrat d'études.

3.2. Le non-respect des devoirs qui découlent du présent avenant au contrat d'études entraîne l'application des sanctions prévues dans les règlements de l'UOT, sur la proposition du Conseil de la faculté, en conformité avec la législation en vigueur.

3.3. Le présent avenant au contrat d'études produit des effets juridiques à partir de la date de sa signature.

3.4. Le présent avenant au contrat d'études est établi en 2 exemplaires originaux, dont un exemplaire est remis à chaque partie signataire, et représente la volonté des parties signataires. Un exemplaire est conservé dans le dossier personnel de l'étudiant, et l'autre exemplaire est remis à l'étudiant.

NOTE D'INFORMATION RELATIVE À LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

De bonne volonté et de commun accord, il a été convenu cette Note d'information relative à la collecte et au traitement des données personnelles, ci-après dénommée « Convention »

Préambule

L'Université de l'Ouest de Timișoara (adresse : 4, Boul. Vasile Pârvan, Timișoara, Département de Timiș; téléphone: 0256 592 787; courriel: info@e-uvt.ro, enregistrée à l'Agence Nationale d'Administration Fiscale sous le numéro 4250670), en tant que Collecteur de données personnelles, représentée par son Recteur, Monsieur Marilen Gabriel Pirtea, Professeur des universités, collecte et traite les données à caractère personnel concernant

.....

Article unique

(1) Les parties signataires s'entendent à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la divulgation de certaines informations à caractère personnel. Il s'agit d'informations réciproques ou de données obtenues par d'autres moyens tout au long de la période de scolarisation à l'Université de l'Ouest de Timișoara de la personne concernée et même après la fin de cette période dans le cas des données à caractère personnel relevant d'une obligation légale de sauvegarde.

(2) Par la présente Convention, les signataires prennent connaissance des principes sur la collecte et le traitement des données à caractère personnel et affirment de façon délibérée, explicite et sans équivoque leur consentement concernant les procédures pour remplir les obligations légales, conformément aux dispositions de la Loi no 677/2001 sur la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et leur libre circulation et conformément aux dispositions du Règlement général de l'UE 2016/679 sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et leur libre circulation, applicable à partir du 25 mai 2018.

(3) Le syntagme « Données à caractère personnel » désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable (« personne concernée »); une personne physique identifiable est une personne qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, un ou plusieurs éléments spécifiques, propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

(4) L'Université de l'Ouest de Timișoara, en tant que Collecteur de données personnelles, utilise des données collectées pour :

Il vous est exigé de fournir vos données à caractère personnel dans le but d'*effectuer toutes les démarches fixées par la loi en ce qui concerne l'immatriculation et les études*

universitaires à l'Université de l'Ouest de Timișoara (UOT). Vos données à caractère personnel sont également traitées dans le but de créer une base de données centralisées. Votre refus de communiquer les informations sollicitées a comme conséquence l'impossibilité de suivre les études universitaires choisies et auxquelles vous avez été admis après avoir passé un examen d'admission organisé par l'Université de l'Ouest de Timișoara.

(5) L'Université de l'Ouest de Timișoara collecte et traite les données à caractère personnel suivantes : nom et prénom, date et lieu de naissance, numéro d'identification personnel, série, numéro, date de délivrance et durée de validité de la pièce d'identité, citoyenneté, ethnie, nationalité, signature, numéro de téléphone, adresse postale (adresse de domicile/de résidence secondaire), adresse électronique, statut sur le marché du travail, formation professionnelle (diplômes, études), situation scolaire, situation familiale (y compris l'état civil), des informations relatives à l'état de santé, y compris les données attestant votre rattachement à une catégorie défavorisée pour des raisons d'handicap.

(6) Vos droits en tant que personne concernée :

- Le droit d'accès à des informations concernant le traitement de vos données personnelles ;
- Le droit de rectification ou de suppression des données à caractère personnel ;
- Le droit de limitation du traitement des données à caractère personnel ;
- Le droit de portabilité des données à caractère personnel ;
- Le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles ;
- Le droit de recours auprès de l'Autorité Nationale de Contrôle du Traitement des Données à Caractère Personnel et auprès de la justice ;
- Le droit de ne pas faire l'objet d'une décision exclusivement automatisée (y compris profilage).

(7) Pour faire valoir ces droits, il faut contacter les représentants de l'Université de l'Ouest de Timișoara et leur faire parvenir par courriel (info@e-uvt.ro), par la poste ou en personne (4, Boul. Vasile Pârvan, Rez-de-chaussée, salle 001, Timișoara, département de Timiș), une demande écrite, datée et signée.

(8) Les parties signataires s'engagent également à prendre, sur l'honneur, les mesures de précaution nécessaires afin d'assurer la sauvegarde des données à caractère personnel et de prévenir toute destruction, perte, modification, divulgation, acquisition ou utilisation illicite ou interdite des Données personnelles conservées par l'autre partie signataire. Néanmoins, s'il arrive que les Données à caractère personnel fournies soient utilisées ou obtenues par une personne non-autorisée ou si une violation des Données à caractère personnel se produit, chaque partie signataire en informera au plus vite l'autre partie et sera tenue de participer à la mise en place des mesures jugées nécessaires pour l'atténuation des pertes ou des dégâts provoqués par l'incident et d'alerter l'Autorité Nationale de Contrôle du Traitement des Données à Caractère Personnel.

(9) Les parties signataires s'engagent à prendre toutes les mesures adéquates et nécessaires afin de s'assurer que leurs employés, agents, partenaires et sous-contractants observeront ces dispositions chaque fois qu'ils traiteront les Données à caractère personne en tant que partie de cette Convention.

J'ai pris connaissance du contenu de la présente note d'information et confirme l'avoir comprise. En signant la présente convention, je donne mon accord pour que l'Université de l'Ouest de Timișoara (UOT) collecte et traite mes données personnelles, y compris les données à caractère spécial, fournies par le soussigné en toute connaissance de cause.

Doyen,

Étudiant,

Juriste,